

# COVID-19

## Exigences en matière de test et d'isolement après un voyage

Vous trouverez les lignes directrices sur la façon de s'isoler [ici](#).

### Isolement obligatoire de 14 jours



Résident du N.-B. de retour au N.-B. après des études postsecondaires ou un voyage non essentiel au Canada.



Les voyageurs étrangers qui se rendent au N.-B. (y compris les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux et les travailleurs).



Résident du N.-B. de retour à son domicile au N.-B. après avoir travaillé ailleurs au Canada (ne retourne pas au travail). *(La personne peut mettre un terme à sa période d'isolement si les résultats de ses tests de dépistage effectués le 7<sup>e</sup> jour et entre les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> jours sont négatifs.)*



Canadiens se rendant dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou un milieu scolaire du N.-B.



Personnes qui déménagent au N.-B.

\* Les déplacements vers le Nouveau-Brunswick sont désormais soumis à des restrictions supplémentaires et ne seront autorisés que pour le travail, des raisons médicales, l'achat de fournitures essentielles pour les communautés de Pointe-à-la-Croix et de la Première Nation de Listuguj au Québec, la garde d'enfants ou pour des motifs de compassion autorisés par la Santé publique.

### La période « d'isolement de 14 jours sauf pour aller travailler »

*peut être réduite si le résultat du test est négatif.*



Résident du N.-B. de retour au travail au N.-B. après avoir travaillé ailleurs au Canada *(la personne peut mettre un terme à sa période d'isolement si les résultats de ses tests de dépistage effectués le 7<sup>e</sup> jour et entre les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> jours sont négatifs).*



Non-résident du N.-B. qui se rend dans la province pour y travailler *(possibilité de test de dépistage le 7<sup>e</sup> jour, mais obligation de s'isoler pendant 14 jours, sauf pour aller travailler).*



Résident du N.-B. de retour au N.-B. après avoir reçu des soins médicaux dans une autre province. *(la personne peut mettre un terme à sa période d'isolement si les résultats de ses tests de dépistage effectués le 7<sup>e</sup> jour et entre les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> jours sont négatifs).*

\* Les personnes qui sont en période d'isolement sauf pour aller travailler doivent se rendre à leur destination ou en partir directement sans faire d'arrêts supplémentaires. Elles doivent porter un masque en tout temps en public et demeurer dans leur bulle d'un seul ménage.

### Aucune période d'isolement requise; possibilité de test de dépistage une fois par semaine.



Conducteurs de véhicules commerciaux de transport aérien, ferroviaire et maritime, et camionneurs.



Déplacements transfrontaliers réguliers des navetteurs.



Résidents de l'île de Campobello.



Déplacements transfrontaliers pour garde partagée/ personne à charge *(test de dépistage hebdomadaire obligatoire).*